

COMITE DE COORDINATION DU TSE DE KART CROSS UFOLEP



Jeunes CAA 12-18 ans

AUTORISATION PARENTALE

Nous soussignés, Madame ou Monsieur (représentant légal)

Domiciliés à

.....

.....

Autorise leur fils.....

Ou leur fille

à participer à la course de Qui se déroulera le

Et à participer au Trophée du Sud Est UFOLEP en tant que pilote de Kart-Cross.

Lu et approuvé

Date et signature des deux responsables légaux

Nota : Jusqu'à 18 ans, seul le CAA permet de participer aux épreuves départementales, interdépartementales, régionales et interrégionales, nationales UFOLEP

Le permis de conduire devient obligatoire pour participer à des épreuves nationales automobiles ou de kart-cross.

Le libre choix est donné aux jeunes n'ayant pas 18 ans avant le 1^{er} septembre de rester dans la catégorie CAA pour la saison complète.